



Société anonyme au capital de 232 531 071 euros
Siège social : 43, rue Bayen - 75017 Paris
R.C.S. Paris 552 030 967

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES QUI SERA SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES CONVOQUEE POUR LE 17 MAI 2006

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par la société Valeo (la « Société ») de ses propres actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 17 mai 2006.

Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'automobile et les poids lourds.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext.

A. – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'Administration de Valeo souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 17 mai 2006 de mettre fin à la sixième résolution votée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2005 et d'autoriser, à travers le vote de la cinquième résolution, la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

1°) Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions

Le nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 17 mai 2006.

2°) Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 12 mai 2006, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 722 704 actions, représentant 0,93% du capital de la Société.

3°) Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo

Au 12 mai 2006,

- 617 704 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société; et
- 105 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005.

4°) Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 17 mai 2006, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue:

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce;
- de l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce dans la limite annuelle de 1% du capital social;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe;

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- de la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

L'annulation des titres rachetés pourra être effectuée dans le cadre de la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005 et en vigueur jusqu'au 3 juillet 2007.

5°) Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 77 510 357 actions au 12 mai 2006).

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte-tenu des titres déjà détenus, soit 722 704 actions au 12 mai 2006 (0,93% du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006, les rachats pourront porter sur 7 028 331 actions (9,07% du capital).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

6°) Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 70 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 600 millions d'euros, frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

7°) Durée du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément à la cinquième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 17 mai 2006, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2007.

**B. – SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR VALEO SUR SES PROPRES TITRES DU
17 MARS 2005 AU 12 MAI 2006**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 12 mai 2006 : **0,93%**

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : **6 250 000**

Nombre de titres détenus en portefeuille au 12 mai 2006 : **722 704**

Valeur comptable du portefeuille au 12 mai 2006 : **24 591 488,00 euros**

Valeur de marché du portefeuille au 12 mai 2006 : **23 480 652,96 euros**

1°) Opérations réalisées du 4 mai 2005 au 12 mai 2006

L'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005 a, aux termes de sa sixième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n° 05-191 en date du 29 mars 2005.

Dans le cadre de ce programme, les opérations réalisées sur les actions propres au cours de la période du 4 mai 2005 au 12 mai 2006 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 12 mai 2006			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Période du 04/05/2005 au 12/05/2006						
Nombre de titres	1 399 539	1 408 037	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction (€)	33,09	33,25				
Prix d'exercice moyen (€)						
Montants (€)	46 304 045,18	46 821 493,37				

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 tel que

modifié par avenant en date du 24 juin 2005. Valeo n'a pas recouru à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.

En outre, au cours des mois de mai et juin 2005, Valeo a procédé à un rachat d'actions portant sur un nombre global de 6.250.000 actions (soit environ 7,5% du capital) à un prix de 40 euros par action (l'"Offre"), dans le cadre (i) d'une offre publique d'achat simplifiée ("OPAS") réalisée dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2005 et (ii) d'une offre publique de rachat d'actions ("OPRA") réalisée en application de la seizième résolution votée par cette Assemblée. A l'issue de l'Offre, la taille définitive de l'OPAS a été fixée à 3.927.603 actions (celle de l'OPRA ayant été fixée à 2.322.397 actions) et le prix d'acquisition de ces 3.927.603 actions s'est élevé à 157.104.120 euros. Ces actions ont été annulées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juin 2005.

2°) Opérations réalisées du 17 mars 2005 au 3 mai 2005

Au cours de la période du 17 mars 2005 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme de rachat d'actions a été établi) au 3 mai 2005, les opérations réalisées sur les actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2004 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 3 mai 2005			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Période du 17/03/2005 au 03/05/2005						
Nombre de titres	214 952	169 454	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction (€)	34,98	34,58				
Prix d'exercice moyen (€)						
Montants (€)	7 518 122,98	5 860 324,52				

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité susvisé. Valeo n'a pas recouru à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.